

CHARTRE DE L'ASSOCIATION NATIONALE POUR L'ÉDUCATION AU GOÛT DES JEUNES

Adresse mail : contact@reseau-education-gout.org
<http://www.reseau-education-gout.org>

Janvier 2020

En adhérant à l'Association Nationale pour l'Éducation au Goût des Jeunes, je m'engage à :

1. Favoriser un esprit coopératif au sein de l'association, me permettant d'être acteur du développement de l'éducation au goût.

Tout particulièrement :

- participer aux échanges de pratiques professionnelles, pour mettre en relation ces pratiques avec des champs de connaissances académiques,
- participer à la mutualisation d'outils pédagogiques, au recensement des formations et des actions en éducation au goût, venant alimenter l'Observatoire National de l'Éducation au Goût des Jeunes,
- participer à un ou plusieurs groupes de travail de l'association, en rapport avec la mission de l'association,
- encourager et participer au montage et à la réalisation de projets coopératifs.

2. Respecter les valeurs de l'association, pour me faire passer du court terme au long terme.

- **La collaboration** : l'ANEGJ favorise la réalisation d'actions militantes en éducation au goût et de projets coopératifs.
- **La transmission** : l'ANEGJ organise des formations sur l'éducation au goût et anime des petits déjeuners.
- **La diversité** : l'ANEGJ, constituée de trois collèges à l'Assemblée Générale, regroupe différents corps de métiers et différentes sensibilités, traduisant la diversité des lieux où l'éducation au goût est utilisée.
- **La pédagogie** : l'ANEGJ analyse les pratiques professionnelles de l'éducateur du goût.
- **Le partage** : l'ANEGJ crée des rencontres entre adhérents durant les projets, les formations et les échanges de pratiques, et constitue un réseau, pour partager sur les pratiques et les expériences en éducation au goût.
- **Le plaisir** : l'ANEGJ propose des temps de rencontres, comme le Sens'asso Day ou les petits déjeuners, lieux conviviaux à l'association.
- **Le questionnement** : l'ANEGJ, par les différentes rencontres de l'association, se questionne pour construire une réflexion commune sur l'éducation au goût.
- **La découverte** : l'ANEGJ organise des petits déjeuners, des formations, et des colloques, dans lesquels de nouvelles découvertes sont possibles, pour construire des actions en éducation au goût différentes.

3. Ne prendre la parole au nom de l'association qu'après en avoir obtenu mandat.

4. Rester neutre vis-à-vis de marques, de produits, de services ou de modes de production lors d'interventions effectuées au nom de l'association.

Toute séance d'éducation au goût **respecte les choix et les préférences des dégustateurs**. Les dégustations comparatives proposées lors des séances d'éducation au goût permettent de découvrir (ou de redécouvrir) des produits alimentaires et d'en décrire les caractéristiques sensorielles **sans orienter les choix** des participants vers l'un ou l'autre de ces produits.

- 5. Respecter les modes de fonctionnement de l'association, lors d'interventions sur les projets et formations en éducation au goût, à savoir :**
- Un engagement de mettre en avant l'ANEGJ chaque fois que possible, et systématiquement dans toutes les situations par l'ANEGJ.
 - Le versement d'une commission de 20% sur le chiffre d'affaires réalisé du projet ou de la formation, reconnaissant l'ANEGJ comme porteur et accompagnateur de l'action, la dite commission contribuant partiellement à son développement.
 - L'établissement d'une convention entre l'adhérent et l'ANEGJ définie pour chaque projet ou formation, détaillant les différentes modalités d'intervention.
- 6. Accepter que les créations réalisées par les membres de l'association dans le cadre des groupes de travail, réunions, projets et formations initiés par l'ANEGJ soient qualifiés d'œuvre collective.**

En contrepartie, l'Association Nationale pour l'Éducation au Goût des Jeunes s'engage à :

- 1. Proposer et organiser des rencontres professionnelles conviviales** (Sens'Asso Day, Sens'Asso Tartines, échanges de pratiques professionnelles, groupes de travail, KFZoom, ...).
- 2. Valoriser l'éducation au goût et les actions associées, dans les communications réalisées et dans les instances nationales et autres lieux où elle prend la parole.**
- 3. Faire des appels à compétences pour la mise en place de projets et de formations.**
- 4. Mettre à disposition des outils de communication en lien avec l'éducation au goût des jeunes et l'association :** la lettre d'informations et des outils de communication sur l'ANEGJ, l'annuaire et l'accès à la totalité du site internet.
- 5. Actualiser les informations relatives à l'éducation au goût des jeunes.**
- 6. Accompagner les membres dans l'écriture de projets territoriaux, en éducation au goût.**
- 7. Proposer du portage de projets en éducation au goût.**
- 8. Nommer l'ensemble des contributeurs des travaux réalisés dans le cadre des formations, projets, groupes de travail et tous travaux réalisés au sein de l'association.**

Je soussigné(e), m'engage à respecter cette charte en adhérant à l'Association.....

Fait à

Le

Structure,

Signature

